
Unité-Progress-Jus

CABINET

ARRETE N°2011¹²⁷/MS/CAB
portant création du comité d'organisation de
journée mondiale de lutte contre la tuberculose
2011, à Koupéla.

LE MINISTRE DE LA SANTE



- 1 la Constitution ;
 - 1 le décret n°2011-002/PRES du 13 janvier 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
 - 1 le décret n°2011-004/PRES/PM du 16 janvier 2011 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - 1 le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;
- le décret n°2009-036/PRES/PM/MEF du 13 février 2009 portant création des comités nationaux d'organisation et fixation des grandes orientations des manifestations officielles ;
- le décret n°2009-104/PRES/PM/MS du 02 mars 2009 portant organisation du Ministère de la santé ;

ARRETE

ARTICLE I : DISPOSITIONS GENERALES

TICLÉ 1 : Il est créé un comité d'organisation de la journée mondiale de lutte contre la tuberculose (JMT), qui se tiendra à Koupéla, le 24 mars 2011.

TICLÉ 2 : Le présent arrêté détermine la composition, les attributions et le fonctionnement du comité d'organisation de la journée mondiale de lutte contre la tuberculose.

ARTICLE 3 : Le comité d'organisation de la journée mondiale de lutte contre la tuberculose 2011 comprend :

- la cellule de coordination,
- la commission thème,
- la commission presse et communication,
- la commission finances,
- la commission matériel et logistique,
- la commission accueil et protocole,
- la commission sport.

ARTICLE 4 : La cellule de coordination et les commissions du comité d'organisation sont composées ainsi qu'il suit :

Cellule de coordination :

Président : Monsieur le Secrétaire général du ministère de la santé

Présidents :

- Monsieur le Directeur général de la santé,
- Monsieur le Directeur de lutte contre la maladie,
- Monsieur le Coordonnateur du Programme national tuberculose.

Commission thème

Président : Dr Estelle DEMBELE

PNT

Membres :

- Dr Noëlie ZIGANI
 - Dr Adjima COMBARY
 - Dr Alberto ROGGI
 - 01 medecin
- DS Bogodogo
PNT
PNT
PPH/CHUYO

Commission presse et communication

Président : René SEBGO, DCPM/MS

Membres :

- Judith KABORE
 - Dr Djibril TAMBOURA
 - Dr Nadège Rachel BAYALA
 - Ousmane SAWADOGO
- PNT
PNT
PNT
PNT

Président :	DAF/Santé
Membres :	
- 01 représentant	DAF/Santé
- Alassane YONLI	PNT
- Edith HIEN	PNT
- Olivia Marie Cécile ZAGRE	PNT

Commission sport

Président : Dr Adama OUEDRAOGO	PNT
Membres :	
- Jean DEMBELE	PNT
- Henri Bonaventure BONKOUNGOU	DLM
- 01 représentant	CNLAT
- Dr Adama ZIGANI	CNLAT

Commission matériel et logistique

Responsable : Félix OUOBA,	DLM
Membres :	
- Tandaogo SAOUADOGO	PNT
- Joseph KIENTEGA	PNT
- Théophile NIKIEMA	PNT
- 01 représentant	CNLAT

Commission accueil et protocole

Responsable : Issa BADINI	Protocole /MS
Membres :	
- Florence SAWADOGO	PNT
- Caroline VIHO	PNT
- Bayéma NEBIE	PNT
- 01 représentant	CNLAT

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS DU COMITE D'ORGANISATION

ARTICLE 5 : La cellule de coordination et les commissions sont chargées :

Cellule de coordination :

- superviser les activités des commissions ;
 - faire régulièrement le point sur l'état d'avancement des activités
- Monsieur le Ministre de la santé.

-
- définir les critères pour la récompense des meilleurs districts ;
 - sélectionner les meilleurs districts ;
 - animer les activités de sensibilisation dans les médias ;
 - assurer le secrétariat de la commission d'organisation ;
 - élaborer un rapport d'activités.

Commission presse et communication :

- proposer à la commission thème le contenu des messages à diffuser ;
- faciliter la collaboration entre la commission thème et les médias ;
- organiser la couverture médiatique de l'événement ;
- coordonner la réalisation des supports d'information et de sensibilisation ;
- appuyer l'équipe de la région du Centre-Est pour la mobilisation de la communauté ;
- élaborer un rapport d'activités.

Commission finances :

- élaborer le budget pour la réalisation des activités ;
- gérer les fonds alloués pour la réalisation des activités de collaboration avec les chefs des commissions ;
- élaborer un rapport d'activités.

Commission matériel et logistique :

- rechercher et mobiliser la logistique et le matériel nécessaires ;
- mettre à la disposition des différentes sous-commissions la logistique et le matériel adéquats ;
- assurer la coordination des activités de sensibilisation avec les équipes des sites concernés ;
- élaborer un rapport d'activités.

Commission accueil et protocole :

- établir la liste des invités ;
- accueillir les invités et les officiels ;
- gérer les aspects protocolaires liés à la présence des personnalités ;
- assurer l'organisation de la cérémonie de commémoration de la journée en collaboration avec l'équipe de la région du Centre-Est ;
- élaborer un rapport d'activités.

Commission sport :

- coordonner les activités sportives ;
- assurer la mobilisation du public pour les activités sportives ;
- élaborer un rapport d'activités.

HAPITRE IV : FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ORGANISATION

ARTICLE 6 : Le comité d'organisation de la journée mondiale de lutte contre la tuberculose se réunit une fois par semaine sur convocation de son président.

ARTICLE 7 : Les commissions se réunissent sur convocation de leur président.

ARTICLE 8 : Les présidents des commissions rendent compte au président de la cellule de coordination.

ARTICLE 9 : Chaque commission peut faire appel à toute personne ou ressource indiquée pour la mise en œuvre de ses activités.

ARTICLE 10 : Les frais induits par les activités de chaque commission sont à la charge du comité d'organisation.

HAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 11 : Le Secrétaire général de la santé, le directeur général de la lutte contre la tuberculose et le sida sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 FEV

Dispositions :

Présidence du Faso
Premier ministre
Ministère de la santé
Tout membre du CO
Journal officiel du Faso
Archives/chrono



